

LES FRANCO-ONTARIENS

La communauté franco-ontarienne se compose de 485 390 personnes, soit 4,9 p. 100 de l'Ontario.

De ce nombre, 65,3 p. 100 sont nées en Ontario. Les personnes nées au Québec forment 24,9 p. 100 de cette communauté, 5,8 p. 100 sont nées dans les autres provinces du Canada et 4 p. 100 des personnes de langue maternelle française sont nées hors du pays. Elles se répartissent ainsi : 40 p. 100 dans l'est, 35 p. 100 dans le nord-est et 25 p. 100 dans le centre-sud-est.

- **L'éducation** Actuellement, près de 100 000 élèves franco-ontariens fréquentent des écoles de langue française, ce qui correspondrait à 53 p. 100 de ceux reconnus par la Charte des droits et libertés. Cette situation est due à deux facteurs, l'un étant la qualité relative des infrastructures scolaires et l'autre la dispersion de la population.

Le secteur de la formation professionnelle fait l'objet d'une attention particulière. En effet, 40 p. 100 des Franco-Ontariens sont des analphabètes fonctionnels, soit deux fois plus que dans la population ontarienne en général. Il est à noter que, jusqu'en 1968, il n'existait aucune école secondaire de langue française en Ontario et que, à ce jour, on n'y trouve pas de réseau collégial complet en français.

- **La santé** Seule la région d'Ottawa dispose de quelques organismes de soins de santé de langue française, et ce, seulement dans une proportion de 40 à 50 p. 100. Toronto également dispose d'un centre communautaire de soins de langue française, mais ces derniers sont presque inexistants dans les autres régions.

Source :

ACFO Regard sur les nouvelles réalités franco-ontariennes, juin 1994

- **La justice** Il existe actuellement en Ontario deux bureaux d'aide juridique pouvant desservir les francophones.

La Communauté franco-ontarienne est représentée par l'Association canadienne française de l'Ontario (ACFO) qui a pour mission de promouvoir le développement et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne.

Fondée en 1910, l'ACFO est en fait une fédération. Elle réunit 22 conseils régionaux et 24 associations affiliées à son réseau. Son budget de 24 millions de dollars lui vient de différentes sources : 66,3 p. 100 du gouvernement fédéral, 9,7 p. 100 du gouvernement ontarien, 1,3 p. 100 du gouvernement du Québec et 22,7 p. 100 d'activités d'autofinancement. Afin de se conformer à sa mission de «développement et d'épanouissement de la communauté franco-ontarienne», l'ACFO concentre son énergie et ses deniers dans trois secteurs majeurs : l'action politique, le développement communautaire, l'appui direct et les services.

- **L'action politique** À titre de représentante officielle de la communauté francophone auprès des administrations fédérale, provinciale et municipale, l'ACFO soumet à celles-ci ses recommandations et ses revendications.
- **Le développement communautaire** Comme fédération, l'ACFO assiste ses membres (conseils régionaux et associations affiliées) dans l'élaboration de stratégies d'autofinancement, de séances de formation en gestion et de pression politique.
- **L'appui direct et les services** Un réseau d'alphabétisation a été mis sur pied. Il comprend actuellement neuf centres, lesquels atteignent environ 2 p. 100 d'analphabètes.

En collaboration avec TV Ontario, l'ACFO a réalisé une vidéo intitulée D'ici ou d'ailleurs qu'elle entend présenter dans les écoles de langue française et d'immersion. Cette vidéo porte sur l'intégration des groupes ethnoculturels à la communauté d'accueil et l'enrichissement réciproque. Elle a été conçue pour les classes de 7e, 8e et 9e années.

De façon que la communauté soit constamment informée des actions de l'ACFO, celle-ci publie mensuellement l'ACFO-INFO qui est distribué à plus de 250 associations et particuliers, y compris des fonctionnaires du gouvernement ontarien, des députés et des médias. De plus, on y travaille actuellement à la création d'un réseau de communication par télématique.

Malgré le taux de 40 p. 100 d'assimilation à la communauté anglophone, on note une augmentation de la communauté francophone de 7,6 p. 100. Cette augmentation serait attribuable surtout à l'immigration de personnes provenant de pays francophones et du Québec.

La situation du niveau d'instruction s'est sensiblement améliorée et ce mouvement devrait se maintenir. En 1968, 27 p. 100 des élèves avaient 12 ans de scolarité. En 1975, ce taux était monté à 75 p. 100.

Les francophones disposent maintenant d'un collège et deux autres viennent d'être créés, ce qui devrait améliorer sensiblement leur niveau général d'instruction. Cependant, la situation des Franco-Ontariens reste précaire parce que tributaire de la volonté politique.